

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des présidents des conseils de recours dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4 de plein exercice

A.Gt 13-07-2006

M.B. 08-09-2006

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment l'article 97;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 mars 1998 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Conseils de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Arrête :

Article 1^{er}. - M. José DESIRON, directeur général adjoint honoraire, est désigné en qualité de Président du Conseil de recours de l'enseignement secondaire ordinaire et de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4 de plein exercice de caractère non confessionnel.

Article 2. - M. Claude BOUCHER, inspecteur général honoraire, est désigné en qualité de Président du Conseil de recours de l'enseignement secondaire ordinaire et de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4 de plein exercice de caractère confessionnel.

Article 3. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2004 portant désignation des présidents des Conseils de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 16 août 2006.

Article 5. - La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 13 juillet 2006.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente,

chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

